

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 69 - 77 /PR-SGG

du 8 Mars 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le message téléphoné n° 29/MFPRAT/CAB du 8 mars 1969 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 9 mars 1969, Mr Issaka DANGO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail, pendant l'absence de Mr Albert OUASSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 8 Mars 1969

Pour le Président de la République,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre des Affaires Etrangères
Chargé de l'intérim

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - Ministères 9 -
MJL-MFPRAT 4 - CS 6 - CES 5 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DCCT 1 -
SGM 10 - SGPR 1 - DN 1 - DEP 1 -
Dtion Stat. 2 - DGAJL 2 - JORD 1.-


Daouda BADAROU